



DENC
Direction de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



**Accueillir un élève en situation de handicap
dans sa classe avec ou sans accompagnateur de vie
en milieu scolaire**

Vous accueillez un enfant en situation de handicap dans votre classe et l'élève qu'il est vous interroge légitimement : comment agir au mieux par rapport à ses besoins ? Quels sont ses besoins ? Jusqu'où l'aider, le soutenir sans le noyer, sans le laisser à l'écart ?

Les réponses plurielles seront à construire en équipe, avec la famille, l'accompagnateur de vie en milieu scolaire, l'équipe enseignante, les enseignants spécialisés et le psychologue scolaire, les partenaires éducatifs et de santé. L'enseignant de la classe a pour mission, avec ses outils généralistes, de participer au projet de vie de l'enfant dans une dimension, la dimension scolaire vécue en classe ordinaire.

Ce guide a été réalisé pour vous réassurer et vous donner quelques repères pragmatiques et pertinents par rapport à l'accueil spécifique d'un élève en situation de handicap accompagné ou non d'un accompagnateur de vie en milieu scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre secrétaire de CCEP.

Sommaire

Comment mieux appréhender mon rôle d'enseignant auprès d'un élève en situation de handicap ? – page 4

Ce que je sais déjà faire – page 5

Quel est le rôle de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire ? – page 7

Fiches pratiques - 1^{ère} partie : Un accueil qui s'anticipe

F1 - Connaitre les partenaires et collaborer au projet de l'enfant – P12

F2 - Recueil d'informations – P13

F3 - Appréhender la situation de handicap de l'élève – P14

F4 - Sensibiliser les élèves de l'école, de la classe à la situation de handicap – P16

F5 - Aménager l'espace et l'environnement d'apprentissage – P17

F6 - Anticiper l'absence de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire P18

Fiches pratiques - 2^{ème} partie : Un accueil qui s'accompagne

F7 - Co-écrire le PPESA – P20

F8 - Co-écrire le Projet pédagogique – P21

F9 - Des outils pour collaborer avec l'accompagnateur de vie – P22

F10 - Construire activement l'autonomie de l'élève et accompagner son émancipation – P23

Comment mieux appréhender mon rôle d'enseignant auprès d'un élève en situation de handicap ?

Le référentiel du socle devient premier

Le référentiel de compétences de tous les élèves est le socle commun : c'est celui que l'on valide dans le cadre des bilans de fin de cycle. C'est celui qui guidera mes objectifs d'actions.

J'interroge les compétences psycho-sociales d'habiletés dans les relations sociales, d'affirmation de soi.

L'enfant conditionne l'élève

J'interroge les besoins de l'enfant pour mieux définir mes actions auprès de l'élève :

- comment est organisé son temps de scolarisation ? Quels temps de repli et de repos lui sont nécessaires ? ;
- quelle continuité dans les réponses, les actions, les stratégies travaillées en classe avec les temps sociaux, les temps non scolaires (famille, orthophonie, centre de loisirs...) ?

La réussite s'inscrit à l'échelle du parcours entier de scolarisation et de formation

Je vois en lui un futur **citoyen**, acteur de notre société :

- quelle place pour les apprentissages qui favorisent les compétences d'autonomie, de solidarité, d'organisation ?
- quels contenus d'apprentissages, dans quelle progressivité pour favoriser l'accessibilité aux actes du quotidien, de la vie courante ?

Ce que je sais déjà faire

Souvent, l'enseignant confronté à sa première inclusion d'élève en situation de handicap s'inquiète de ce qu'il ne sait pas faire.

Et si vous vous appuyiez sur tout ce que vous savez déjà faire ?

Voici un recueil des principaux gestes professionnels adaptés à la scolarisation d'un élève en situation de handicap :

- Prendre des informations auprès des parents pour avoir des renseignements sur les retentissements du handicap : fatigue, lenteur, praxie (adaptation des mouvements au but visé), prononciation, sur ses habitudes, sur la façon dont le jeune apprend, réagit, dont il communique. Ce qu'il aime ou rejette, ses points forts et ses points de faiblesse.
- Faire le point sur ses savoirs, partir de ce qu'il connaît et maîtrise.
- Reformuler, répéter les consignes et les informations pour aider à leur compréhension.
- Valider positivement, régulièrement et fréquemment les acquis cognitifs et comportementaux.
- Identifier l'objectif d'évaluation visé.
- Partir de situations concrètes, éviter le langage abstrait.
- Ne pas assimiler le niveau graphique ou oral et la maturité intellectuelle.
- Rendre accessibles les règles de vie, les codes sociaux en les explicitant de manière systématique, verbalement et/ou à l'aide de supports visuels adaptés au niveau de compréhension de l'enfant (ex : photos, images, pictogrammes, vidéos...)
- Poursuivre les accompagnements adaptés sur les temps informels ou hors classe et être particulièrement vigilant sur les récréations (risques d'instrumentalisation, de maltraitance ou de harcèlement).
- Donner la possibilité à l'enfant de s'appropriier les jeux ou le matériel de manière individuelle, en dehors des temps habituels (maternelle).
- Enoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin.
- Aider à la compréhension par une explicitation ou une reformulation.
- Aider à gérer les affaires par des propositions de méthodes (ex. des codes couleurs pour des rangements par matière...).

Pour aller plus loin : Source : <http://eduscol.education.fr/cid96837/gestes-professionnels-adaptes-pour-scolariser-un-eleve-en-situation-de-handicap.html>

Vous pouvez légitimement vous questionner à propos des perturbations qui pourraient advenir pour l'ensemble de la classe : le bruit, les oppositions, les autorisations spécifiques pour ce seul élève.

L'inquiétude est d'autant plus forte que la situation n'est pas conforme à ce que vous projetez qu'elle soit, que votre rôle habituel d'enseignant est décalé.

Ce qu'on attend de l'enseignant de la classe est de prendre en compte la situation plus générale de **l'enfant**, pour être en mesure de proposer des situations d'apprentissages adaptées pour **l'élève**.

L'enseignant est un expert de l'apprentissage : c'est cette maîtrise qui est mise à contribution, sur des objets d'apprentissage qui peuvent être éloignés des programmes, mais qui se réfèrent toujours au socle commun.

Si la CEJH-NC a validé et notifié le parcours de scolarisation par une poursuite de la scolarité en classe ordinaire et non avec enseignement spécialisé, alors vos adaptations seront des réponses suffisantes aux besoins de l'élève qui vous est confié.

Ce guide vous aidera à questionner ses besoins et vos adaptations.

Quel est le rôle de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire (AV) ?



L'accompagnateur de vie en milieu scolaire est employé par une association : APAHL, AVA, GIP, Fleur de vie. Il assure ses missions sous la responsabilité de son employeur, en lien avec le directeur de l'école, l'enseignant de la classe et la famille.

Ses missions sont définies dans une [lettre de mission](#).

Les besoins de l'enfant qui mobilisent la présence de l'AV et les modalités d'accompagnement sont précisés dans le feuillet « [demande d'AV](#) » du dossier de handicap ; le directeur ou le secrétaire de CCEP en ont copie et peuvent vous le transmettre s'il n'est déjà en votre possession.

Ses missions portent sur :

- assurer les conditions de sécurité et de confort ;
- aider aux actes essentiels de la vie quotidienne ;
- favoriser la mobilité ;
- accompagner l'enfant dans les activités de la vie sociale et relationnelle ;
- coopérer au suivi du PPESA.

Sur le plan des apprentissages, l'accompagnateur de vie en milieu scolaire seconde les adaptations conçues par l'enseignant et rend compte de leur usage par l'élève.

Ces adaptations et accompagnements sont révisables et visent à évoluer vers un gain d'autonomie pour l'élève.

L'AV n'est pas :

- chargé de concevoir ou de proposer des adaptations quand l'activité de la classe n'est pas accessible à l'élève ;
- une aide pour la classe. Il agit au profit de l'élève qui lui est confié par notification de la CEJH-NC.

Points de vigilance dans la collaboration AV-enseignant

d'après Marie Toullec-Théry Université de Nantes

- ***Souvent, l'AV agit en même temps que le professeur***, privant de ce fait l'élève en situation de handicap d'une part des interactions avec le professeur.
⇒ S'interroger sur la façon de favoriser les interactions directes avec l'enseignant et les camarades

- ***Une position spatiale de l'AV non questionnée*** : l'AV est très majoritairement à une distance intime de l'élève qu'il accompagne.
⇒ S'interroger sur les temps et la place de l'AV dans la classe

- ***Des aménagements des situations d'apprentissage non anticipés*** : souvent les aménagements de l'enseignant s'en tiennent en la répétition ou la reformulation de la consigne. Les adaptations, c'est-à-dire l'accessibilité de la situation d'apprentissage à l'élève en situation de handicap, sont donc souvent laissées aux soins de l'AV.
⇒ s'interroger en amont sur les adaptations possibles pour les anticiper.

Source : Toullec-Théry, M. (2012). Les relations entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, [Notes du CREN n°10](#)

Fiches pratiques

1^{ère} partie :

Un accueil qui s'anticipe

Fiche Pratique numéro 1

Connaitre les partenaires et collaborer au projet de l'enfant



Elève : Classe : Année :

1. Les interlocuteurs de l'école :

Fonction	Nom / coordonnées
Secrétaire de CCEP	
Psychologue scolaire	
Médecin scolaire	
Enseignant spécialisé ressource	

2. Les autres partenaires :

Fonction	Nom
Éducateur	
Ergothérapeute	
Orthophoniste	
Orthoptiste	
Psychiatre	
Psychologue	
Psychomotricien	



L'année qui précède, l'élève peut déjà être en situation de handicap reconnue par la CEJH-NC. En lien avec le directeur et le secrétaire de CCEP, j'assure au maximum la continuité de son parcours.

En cas de première reconnaissance de handicap, je participe avec tous les partenaires à la construction du projet de l'enfant.

1. Je participe autant que possible à l'équipe éducative en fin d'année N-1, pour réaliser un tuilage avec tous les partenaires.
2. Je rencontre l'accompagnateur de vie en milieu scolaire de l'année N-1.
3. Si l'organisation le permet, j'observe l'élève en situation d'apprentissage en N-1.
4. Au plus tard lors de la pré-rentrée, je prends connaissance du dossier scolaire de l'élève et notamment du **PPESA** et de la **demande d'AV** présentée en CEJH-NC, de l'**APDA** éventuellement mis en place.
5. Je rencontre la famille.
6. Pour mieux connaître le **profil du handicap**, je consulte les ressources à ma disposition (site DENC notamment). Je cherche à mieux appréhender ce que je peux demander à l'enfant, les compétences qu'il peut ou au contraire est en impossibilité de mobiliser.

Ressources : site DENC - <https://denc.gouv.nc/ressources-pedagogiques-besoins-educatifs-particuliers/les-ressources-pour-les-besoins>



En appui sur toutes les informations recueillies auprès de l'enseignant précédent, des parents, des partenaires, des documents de suivi de l'élève, de mes recherches et avec l'appui de l'enseignant spécialisé je peux compléter les éléments suivants :

Particularités sensorielles : quels sont les éléments à prendre en compte vis-à-vis des particularités énoncées ?

- Tolérance au bruit
- Rapport à la lumière
- Rapport au contact physique
- Rapport au contact oculaire / aux regards
- Rapport au toucher
- Autres :

Vie quotidienne :

- Soins d'hygiène courante (lavage des mains, accompagnement aux toilettes...)
- Transferts / mobilité
- Matériel spécialisé (attelle, corset,...) Lesquels ?

- Régime alimentaire spécifique
- PAI à consulter
- Autres :

Vie de classe :

- Fatigue et besoin de repos, rythme
- Expression orale, prononciation : communique par pictogrammes, par sons, par mots, par phrases ?
- Motricité fine - praxie : se sert d'une main ? Des deux ? Coordination œil/main efficace ? Difficultés en motricité fine ?
- Besoin de bouger
- Autres :

Gestion de crise :

- Protocole à consulter / à mettre en place*
- Solutions d'apaisement (sortie de classe, accueil dans une autre classe, objet à manipuler, activité d'apaisement...) Lesquelles ?

-
- Outils de gestion du comportement (code couleur, contrat...) Lesquels ?

- Autres :

*https://denc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/situation_de_faits_de_violence_emanant_dun_eleve_-_gestion_de_crise_-_protocole_durgence.pdf

Récréation / cantine ?

- L'élève a-t-il des besoins spécifiques ? calme, défouloir...
- L'organisation lui permet-elle de jouer avec les autres ? (jeux coopératifs calmes, actifs, créatifs...)

Ce qui l'aide en classe

Ce qui ne l'aide pas / qui l'empêche d'être disponible et d'apprendre

Sensibiliser les élèves de l'école, de la classe à la situation de handicap

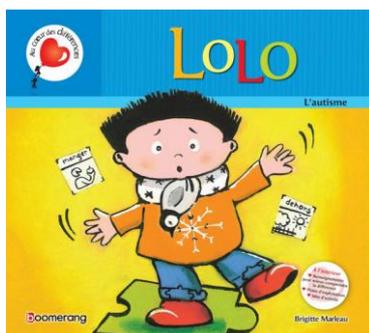


Il est important que des mots soient posés sur la situation de handicap de l'élève accueilli auprès des autres camarades.

Le psychologue scolaire peut être sollicité pour intervenir directement et/ou me conseiller.

Des temps d'échange peuvent être légitimement organisés si les camarades se questionnent.

Des exemples d'albums pour faire émerger les questions :



Collection: Au coeur des différences

Auteur: Brigitte Marleau

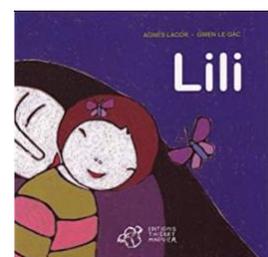
Illustrateur: Brigitte Marleau

Thème : l'autisme : Moi, je m'assois en arrivant à la garderie. Mais Lolo, quand il arrive dans le local, sur la pointe des pieds, il se met à danser. Lolo ne comprend pas les mots... Il faut lui montrer un dessin ou une photo.

Auteur : Agnès Lacor

Illustrateur : Gwen le Gac

Une petite fille trisomique est présentée par son frère ou sa sœur, avec amour et fierté. Thierry Magnier, 2001.



Auteur: Christine Teruel

Illustrateur: Julie Eugène

Avec beaucoup d'humour, ce livre nous sensibilise sur les difficultés au quotidien des enfants ayant des troubles de la coordination : la dyspraxie.

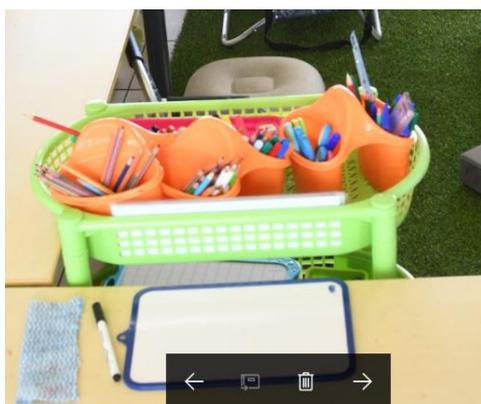
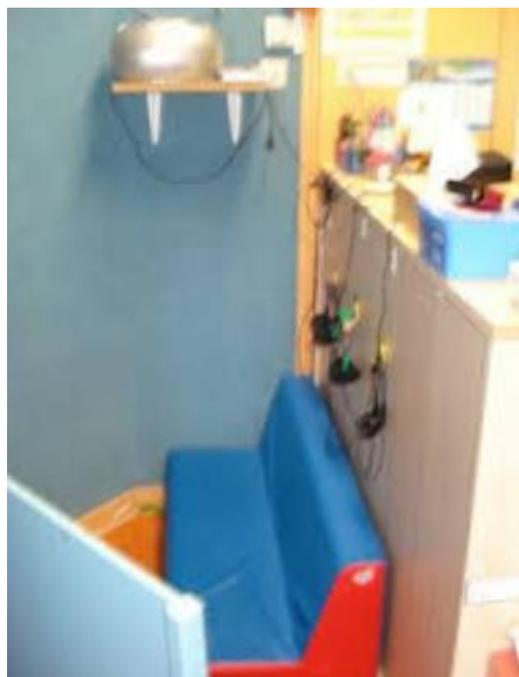
Ressources : Une [bibliographie](#) fournie



Je questionne la possibilité d'aménager un coin de repli, mais aussi les activités de transition car le changement d'activité peut être difficile.

Quelle sera la place pour l'élève en situation de handicap dans la classe ?
Pour son accompagnateur de vie ?

Quelle place pour l'**outil numérique** (tablette, ordinateur...) ? Quelles activités pour les **apprentissages, l'attention, la mémorisation** ?



Ressources : conseils pour l'aménagement de l'espace et du temps - [Extraits du séminaire DESED 2017](#)





En lien avec le directeur, une **équipe éducative** est organisée avec la famille pour définir l'organisation de l'accueil de l'élève en cas d'absence de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire.

1. Adaptations de l'emploi du temps de l'enfant

L'emploi du temps peut-être respecté en l'absence d'AV avec les adaptations suivantes :

Temps : en classe, récréations, repas, sieste, temps de soin, d'hygiène, déplacements...

temps	Adaptation envisagée	A anticiper

2. Adaptations nécessaires en temps de classe

J'interroge, en appui sur le référentiel AV : la sécurité, le confort, les actes essentiels de la vie, les déplacements, les activités d'apprentissage, les activités de la vie sociale et relationnelle...

En appui sur le référentiel PPESA : les compétences sociales/relationnelles – émotionnelles/attentionnelles – motrices – cognitives - les aménagements des locaux, du matériel – le matériel pédagogique adapté

Point	Adaptation envisagée	A anticiper

3. Adaptations pour la famille

Emploi du temps de l'élève : on pourra envisager que la famille prenne en charge l'élève dans le cadre défini ci-après : temps anticipé (fatigabilité...), temps de crise, temps spécifique (hygiène, déplacements...)...

Lien avec la classe : temps de l'accueil, de la sortie...

Fiches pratiques

2^{ème} partie :

Un accueil qui s'accompagne



Le Projet Personnalisé d'Éducation et de Scolarisation Aménagée de l'enfant (PPESA) est un document officiel du dossier de handicap.

Le premier PPESA est écrit à l'occasion de la reconnaissance de handicap de la CEJH-NC par l'équipe éducative. Il est transmis au secrétaire de CCEP au cours de la période 1. Il peut faire l'objet de modifications, qui seront toujours communiquées au secrétaire de CCEP.

En fin d'année un bilan est réalisé. Il servira de point d'appui au projet de l'année suivante. Ce bilan gagnera à préciser les nouveaux points de réussite de l'élève dans les 4 domaines du PPESA.

Outre les renseignements administratifs et l'emploi du temps de l'élève, l'enseignant de la classe qui accueille un élève en situation de handicap sera particulièrement vigilant aux **aménagements particuliers** :

Aménagements particuliers

	Existants	A mettre en <u>œuvre</u>
Aménagement : - des locaux : - du matériel :		
Matériel pédagogique adapté (nature):		
Activité nécessitant une adaptation :		

Ressources : site DENC - <https://denc.gouv.nc/scolarite-de-leleve/scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap>



Joint au PPESA, il a pour objectif de préciser les objectifs d'apprentissage qui seront fixés par l'enseignant de la classe, en collaboration avec l'enseignant spécialisé (ESI, enseignant de CLIS, secrétaire de CCEP, DESED).

**PROJET PEDAGOGIQUE ANNUEL
ACCOMPAGNANT LE PPESA A L'ECOLE PRIMAIRE**

NOM de l'élève Prénom : Né(e) le : Sexe :
 Classe : Ecole : IEP : Enseignant(e) :
 Année :

Evaluations (institutionnelles ou spécifiques à la classe) Précisez :
 en date du :

Ne remplir que les domaines pour lesquels des objectifs spécifiques ont été déterminés

Reussites dans les domaines :	OBJECTIFS Connaissances, capacités et attitudes à atteindre
SOCIAL ET RELATIONNEL Autonomie, relation aux autres, attitudes scolaires, vie sociale, coopération, estime de soi, participation aux jeux collectifs, savoir-être, vivre et construire ensemble - ex : prendre la parole avec l'adulte	- prendre la parole et s'exprimer en groupe

MOTEUR Latéralisation, motricité globale/fine, agir et s'exprimer avec son corps, repérages spatio-temporels, éducation physique et sportive - ex : accepte de rentrer dans l'eau - - -	- se déplacer sans avoir pied
COGNITIF Apprentissages disciplinaires et apprentissages méthodologiques FRANCAIS - ex : arrive à lire des phonèmes simples - - -	- lire et comprendre de petites phrases

Selon la nature des restrictions d'autonomie de l'élève, les objectifs seront plus ou moins éloignés de ceux du groupe classe.

Il conviendra de réfléchir plus particulièrement :

- **Aux priorités d'apprentissage** : social et relationnel, communication, émotionnel et attentionnel, moteur, cognitif en se posant la question « qu'est-ce qui est indispensable à l'avenir de cet élève ? ». Pour certains élèves, l'indispensable sera en priorité de gérer la communication avec un pair pour leur vie sociale à venir, tandis que pour d'autres élèves, les apprentissages cognitifs seront prioritaires. Ces priorités sont à définir en équipe.
- **A la nature des apprentissages en lien avec le socle commun** ;
- **A leur progressivité** : définir une progression explicite et suffisamment fine des compétences à construire, pour qu'en fin de période il soit possible de quantifier un réel progrès.



1. L'emploi du temps de l'AV

Adossé à l'emploi du temps de la journée pour la classe, cet outil renseignera l'AV sur vos attendus (expliquer, entraîner, observer...) et proposera des activités adaptées pour les temps ciblés (cf. répertoire d'activités).

2. Le carnet de liaison avec l'AV

Mémoire de la communication entre les adultes au soutien du progrès de l'élève, le carnet contiendra tout élément susceptible d'éclairer la compréhension des situations.

La [fiche de relevé pour l'AV](#) en sera un élément de suivi majeur :

Suivi de la réalisation des activités par l'élève : l'élève a réussi (lorsque l'élève n'a pas finalisé, expliquer)

activité	Seul	Outil	Tuteur	AVS	Enseignante	Outil mobilisé	Aide pour			Type d'aide Répéter, lancer l'activité, proposer une autre façon de faire, montrer un exemple...	
							Consigne	Attention			Réalisation
								ponctuelle	régulière		
							P	R			

3. Le répertoire d'activités identifiées par compétences

Les activités adaptées aux élèves, repérées et partagées, seront régulièrement alimentées et discutées entre l'AV et l'enseignant.

Ces activités seront aussi bien des jeux, que des activités sensorielles ou motrices, des exercices pour les apprentissages, des activités entraînant l'attention, et pourront mobiliser des ressources numériques.

Le repli ou le détournement (en cas de crise par exemple) seront également anticipés pour faire partie de ce répertoire.

Construire activement l'autonomie de l'élève et accompagner son émancipation



La présence de l'accompagnateur de vie est une mesure d'aide humaine destinée à accompagner l'autonomisation de l'enfant. **Elle doit donc être anticipée dès le début comme une aide transitoire, avec la visée de cet enfant ou jeune adulte qui un jour s'intégrera seul dans la vie sociale et professionnelle.**

Ce désétayage progressif doit être actif, pensé et réfléchi. Sa réussite sera complète lorsque l'enfant sera en capacité à évoluer sans aide humaine.

1. Repérer les signes annonciateurs de fatigue, de crise et les partager

Etape essentielle, le décryptage de ces signes constitue une véritable révolution pour établir une relation de qualité. Pour exemple, voici un recueil de signes établi avec des enseignants et leurs propositions d'actions adaptées.

Handicap/trouble	Signe	Contexte	Que faire ?
TDAH <i>Trouble Déficitaire de L'Attention avec Hyperactivité</i>	Baille, exprime sa fatigue en parlant, a une voix différente (petite voix).	Après-midi : très en forme en rentrant en classe, mais se fatigue au fur et à mesure des activités	Proposer une activité nécessitant de l'attention sur une courte durée (tablette). Si besoin, aller dans le coin repli/ repos, le laisser se cacher avec les coussins, jouer avec les voitures. Le prévenir 2 minutes avant le retour dans le groupe.
	Dispute avec un camarade.	Travail en groupe	S'isoler (ou isoler l'autre) et lui proposer une activité physique (10 montées de genoux rapides, tirer les élastiques).
Dyspraxie	Se dandine, exprime sa fatigue (en parlant ou en utilisant le dispo-cube).	Fin de matinée	Lui demander s'il peut continuer encore un peu l'activité. Si oui, lui demander s'il a besoin d'aide pour l'écriture ou lui proposer de donner les réponses à l'oral. Sinon lui proposer une autre activité (coin écoute).
Dysphasie	Langage totalement décousu, incompréhensible, perte des repères et connaissances habituelles	Dès l'entrée en classe (vécu stressant avant d'arriver à l'école ; mauvaise nuit...)	Tenter le dessin pour le travail d'une notion, proposer des activités calmes, sans besoin de trop de concentration.

Ces signes décryptés, il sera important de les partager avec l'élève, sa famille autant que possible, afin qu'il puisse à terme mieux se connaître et savoir ce qu'il est en capacité à demander, ou dire de sa disponibilité. L'outiller c'est contribuer à l'autonomiser.

2. Favoriser le lien direct enseignant-élève

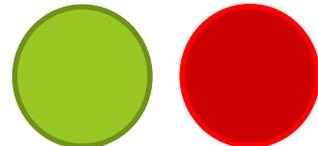
Et si les consignes ne passaient plus par l'AV ? Par lesquelles pourrai-je commencer ? Comment ? Que faudra-t-il changer (consigne écrite au tableau/sur la table, avec pictogrammes pour tous / pour l'élève seul, en me déplaçant face à l'élève pour qu'il puisse lire sur mes lèvres...) ?

Et si les questions de l'élève s'adressaient directement à l'enseignant ? Que faudra-t-il changer (temporalité des exercices pour être en synchronie avec le groupe classe, adopter des codes de communication communs avec les autres élèves de la classe...) ?

Un outil à tester : pour aider l'élève à identifier son interlocuteur direct enseignant ou AV.

Deux indicateurs de couleur que porteront l'enseignant et l'AV :

- indicateur rouge : interlocuteur non disponible
- indicateur vert : interlocuteur à écouter, solliciter



3. Favoriser le lien direct élève-camarades de la classe ? (cf. encadré P25)

Et si l'accompagnateur était un autre élève ? Et si la mise en rang était assurée par des camarades ? Et si l'AV par moment n'était plus en proximité intime de l'élève ?

Le répertoire des possibilités pourra s'enrichir en appui sur le protocole de réflexion « d'organisation de l'accueil de l'enfant en cas d'absence de l'AV » (cf. partie 1).

A propos du tutorat

Quelques points de vigilance pour mettre en place un tutorat efficace.

Le tuteur est :

- un élève volontaire,
- qui aide sur une tâche précise,
- pendant une durée déterminée,
- et qui sera à son tour tutoré.

Le tutorat ça s'entraîne.

Ressources : « *Le tutorat, richesses d'une méthode pédagogique* »
d'Alain Baudrit



Annexe

À propos de la procédure de reconnaissance de handicap

DENC : Circulaire 2018 relative à la préparation de l'école inclusive (29/06/2018) – pages 7 et 8

<https://denc.gouv.nc/textes-de-reference/circulaires-et-lettres-de-cadrage>

DASS : Commission des Enfants et des Jeunes en situation de Handicap de Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC)

<https://dass.gouv.nc/handicap-et-dependance/la-commission-des-enfants-et-des-jeunes-handicapes-de-nouvelle-caledonie-cejh>

(Documents institutionnels procédures et dossier)

Glossaire

APDA : Aménagements et adaptations Pédagogiques pour les Difficultés d'Apprentissage

ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap

AV : Accompagnateur de Vie en milieu scolaire (Handicap)

BEP : Besoins Éducatifs Particuliers

CAPPEI : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive.

CCEP : Commission de Circonscription de l'Enseignement Primaire

CEJH-NC : Commission pour les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap de Nouvelle-Calédonie

CLIS : CLasse d'Intégration Scolaire

DESED : Dispositif des Enseignants Spécialisés pour les Élèves en Difficultés

ESI : Enseignants Spécialisés Itinérants

PAS : Projet d'Aide Spécialisée (DESED)

PPA : Projet Pédagogique Annuel (Handicap)

PPESA : Projet Personnalisé d'Éducation et de Scolarité Aménagée (Handicap)

PPRS : Programme Personnalisé de Réussite Scolaire

PRS : Programme de Remédiation Scolaire

ULIS : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire